



Obtenez les avantages rêvés en réservant tôt

Réservez un forfait ou un circuit en Europe ou en Israël d'ici le 18 décembre et ne payez que 100 \$ de dépôt¹

Pour des séjours entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2019

Les voyageurs qui réservent un circuit profiteront des avantages suivants :

- ✓ Jusqu'à 300 \$ de rabais par couple²
- ✓ Notre Garantie baisse de prix*
- ✓ Jusqu'à 100 \$ en crédit-voyage pour de prochaines vacances³

Les voyageurs qui réservent un forfait profiteront des avantages suivants :

- ✓ Notre Garantie baisse de prix*
- ✓ Un crédit-voyage de 50 \$ pour de prochaines vacances³



PROMOTION RÉSERVEZ TÔT

CONDITIONS

La promotion Réservez tôt s'applique aux nouvelles réservations individuelles de forfaits et de circuits Europe et Proche-Orient d'au moins sept nuits effectuées au plus tard le 18 décembre 2018, pour des séjours entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2019. La promotion ne s'applique pas aux groupes, aux forfaits croisière, aux vols seuls, ni aux hôtels à la carte.

Garantie baisse de prix*

Quelles sont les conditions d'admissibilité ?

La Garantie baisse de prix est valable jusqu'à 30 jours avant le départ. Cette offre ne s'applique pas aux groupes, aux forfaits croisière, aux vols seuls, ni aux hôtels à la carte.

Combien peut-on économiser grâce à la Garantie baisse de prix ?

Si le prix d'un forfait baisse, le client peut se faire rembourser jusqu'à 150 \$ par adulte/75 \$ par enfant. Pour les circuits, le client peut se faire rembourser jusqu'à 200 \$ par adulte/100 \$ par enfant.

Dans quels cas la Garantie baisse de prix est-elle applicable ?

La Garantie baisse de prix s'applique uniquement lorsque la ville de départ, les dates de voyage, la destination, la catégorie de chambre, les vols et la classe de service sont les mêmes que ceux de la réservation initiale.

Quelle est la procédure d'ajustement de prix ?

La demande est étudiée, puis, lorsqu'elle est approuvée, le tarif de la réservation initiale est ajusté; le paiement final du dossier est alors exigé. Si le paiement a déjà été effectué en totalité, la différence de prix, moins des frais d'administration de 25 \$ par personne, sera remboursée au client.

Avec qui le client doit-il communiquer pour faire une demande d'ajustement de prix, et jusqu'à quand peut-il le faire ?

Le client doit contacter son agent de voyages au moins 30 jours avant le départ.

Peut-on demander un ajustement de prix plusieurs fois avant le départ ?

Non. La Garantie baisse de prix n'est applicable qu'une seule fois, à la même date que la réservation initiale.

Dépôt réduit¹

Quelles sont les conditions d'admissibilité au dépôt réduit ?

Le dépôt réduit est valable exclusivement pour les nouvelles réservations individuelles des produits figurant dans la promotion Réservez tôt, mentionnés dans les conditions indiquées plus haut.

Le dépôt est-il remboursable ?

Non.

Crédit pour de prochaines vacances³

Quelles sont les conditions d'admissibilité à un crédit-voyage pour de prochaines vacances ?

Forfaits : Le client qui réserve un forfait Europe ou Proche-Orient recevra un crédit-voyage non transférable de 50 \$ par adulte/25 \$ par enfant avec ses billets électroniques.

Circuits : Le client qui réserve un forfait Europe ou Proche-Orient recevra un crédit-voyage non transférable de 100 \$** par adulte et 50 \$ par enfant avec ses billets électroniques.

Ce crédit-voyage est applicable lors de l'achat de tout forfait Transat Sud, Floride ou Europe, d'un vol, d'un circuit ou d'un forfait croisière pour un départ au plus tard le 31 octobre 2020.

**Doit être utilisé pour réserver un futur circuit. Si le client choisit d'échanger le 100 \$ contre tout autre produit Transat, la valeur sera réduite à 50 \$ par adulte et 25 \$ par enfant.

Le crédit-voyage est-il transférable ou remboursable en argent ?

Non. Le crédit-voyage sera émis au nom du passage et ne peut être appliqué que sur une réservation à son nom. Le crédit-voyage n'a aucune valeur monétaire.

Le crédit-voyage peut-il être émis de nouveau en cas de perte ?

Oui. Le crédit-voyage peut être émis de nouveau, lorsque le service de comptabilité chez Transat aura vérifié sa validité.

Le client a-t-il droit à un crédit-voyage s'il annule définitivement sa réservation ?

Non. Le crédit-voyage sera émis seulement si le client a une réservation valide.